

On estime que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers seront inférieures d'environ 1 p. 100 aux prévisions budgétaires. La raison principale de cette légère diminution est que les remboursements d'impôts sur le revenu ont été plus élevés qu'on ne le prévoyait.

L'estimation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés se fondait sur la supposition que les bénéfices des sociétés atteindraient en 1952 le même montant qu'en 1951. Cependant, d'après des renseignements préliminaires, il semble que les bénéfices réalisés en 1952 aient été inférieurs à ceux de 1951. La diminution des recettes provenant de l'impôt sur le revenu, résultant de la réduction des bénéfices, a été en partie neutralisée par l'abandon du domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés par la province d'Ontario. Les revenus additionnels résultant de cette mesure n'ont cependant pas suffi à annuler entièrement la diminution causée par la réduction des bénéfices des sociétés et l'on prévoit que, lorsqu'on établira le bilan de l'année, les recettes seront inférieures d'environ 3 p. 100 aux prévisions budgétaires.

Les recettes provenant des droits sur les successions seront largement inférieures au montant prévu. Il est impossible de prévoir de façon très précise les revenus provenant de cette source.

Le revenu résultant de la perception des droits de douane en 1952-1953 dépassera probablement d'environ 9 millions de dollars le montant prévu, soit une augmentation de moins de 3 p. 100, en raison surtout de la proportion croissante des marchandises imposables par rapport au montant total des importations.

On prévoit que les recettes découlant des droits d'accise en 1952-1953 dépasseront d'environ 7 p. 100 les prévisions budgétaires, par suite principalement de l'augmentation du revenu provenant de la taxe perçue sur les cigarettes, qui a été plus élevé qu'on ne le prévoyait.

Les recettes provenant de la taxe de vente dépasseront les prévisions budgétaires de 29 millions de dollars, soit 5 p. 100, par suite de l'augmentation des dépenses des consommateurs et de la production industrielle du pays qui a été légèrement plus forte qu'on ne le prévoyait.

On prévoit que les revenus provenant des taxes d'accise autres que la taxe de vente dépasseront d'environ 32 millions de dollars le montant prévu, à cause de la forte demande des consommateurs en ce qui a trait à des marchandises durables et semi-durables comme les automobiles, les fourrures, les appareils de radio et de télévision. L'augmentation de la consommation de cigarettes a en outre compensé les conséquences de la diminution du taux des taxes d'accise dans une plus grande mesure que ne le prévoyait le budget.

Parmi les taxes diverses, la principale est celle qui porte sur les primes encaissées par les compagnies d'assurance. Le montant provenant de cette taxe dépassera les prévisions d'environ 6 millions de dollars parce qu'en concluant l'accord fiscal avec le Gouvernement fédéral la province d'Ontario a abrogé une loi du même genre dont les recettes étaient auparavant déduites du montant provenant de la taxe sur les primes, qui était versé au Gouvernement fédéral.